

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 1^{er} octobre 2024 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Luc Raby, Jean-Marc Neveu, Michelle D'Amours, Sylvain Caron, Florence Duguay et Serge Lefebvre.

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024
3. Approbation des dépenses du mois et des déboursés à réaliser
4. Période de questions

POINTS DE SUIVIS

5. Fin des travaux - réfection de la chaussée asphaltée 8e et 9e Rang Ouest
6. Fin des travaux - réfection de la fondation de la bâtisse 452 Principale

POINTS DE DÉCISION

7. Adoption du budget 2025 – Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon
8. Demande de prolongation pour la mise à jour du plan d'urbanisme
9. Entente de service avec Chazel – déneigement
10. Reddition de compte pour le PAVL (PPA-ES 2023-2024)
11. Schéma de couverture du risque révisé 2024

POINTS D'INFORMATION

12. Correspondance
 - 12.1 Ville de La Sarre – Lettres aux maires au sujet du Regroupement du service incendie et sécurité civile de La Sarre
 - 12.2 Min. Sécurité Publique – Inspections et vérifications en sécurité incendie 2024-2025
13. Divers
 - 13.1 Soumission Mori7
 - 13.2 Politique de prévention et prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
 - 13.3 Nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal
 - 13.4 Rapport budgétaire jusqu'au 30 septembre 2024
 - 13.5 Suivi au sujet du Lac-Neveu
 - 13.6 Suivi concernant l'embauche éventuelle d'une adjointe à la direction
14. Compte-rendu verbal des activités du maire et des conseillers
15. Période de questions
16. Fermeture de l'assemblée

2024-09-01

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h31.

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Michelle d'Amours et résolu à l'unanimité d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Divers » demeure ouvert.

2024-09-02

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Considérant que le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 3 septembre du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal en séance.

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024.

2024-09-03

3. APPROBATION DÉBOURSÉS

Considérant que les listes de déboursés relatifs aux salaires et aux payables du mois de septembre ont été acheminées à chacun des membres du conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

Considérant que ces déboursés totalisent une somme de 63 740,85 \$, soit 50 052,97 \$ pour les dépenses et 13 687,88 \$ pour les salaires.

Considérant que des factures pour une somme de 300 523,91 \$ sont présentés pour autorisation de paiement ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité que les déboursés soient adoptés tels que présentés et que les paiements des factures soient autorisés.

Les crédits sont disponibles pour payer ces factures.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question relative à la descente de bateaux du chemin de la Plage :
 - o La descente de bateaux n'est effectivement pas optimale, surtout lorsque le niveau de l'eau est bas. Pour modifier le quai et la descente pour les rendre efficaces, il nous faut des autorisations ministérielles (environnement et faune) et du financement. Nous travaillons à ce dossier.
- Question relative aux travaux de rénovation au 452, Principale :
 - o La fondation est refaite mais nous avons déposé une demande d'aide financière pour rénover le rez-de-chaussée afin d'y aménager une salle communautaire pour remplacer celle que nous ne pouvons plus offrir au sous-sol.

5. FIN DES TRAVAUX – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU 8^E ET 9^E RANG

Les travaux de réfection se sont terminés le 16 septembre dans les délais (7 jours) prévus et au coût prévu de 209 263,05 \$ avec un extra de 1 539,84 \$. La prochaine étape est de faire la reddition de compte pour obtenir la subvention prévue à la TECQ 2018-2023 pour laquelle nous avons obtenu une extension jusqu'au 31 décembre 2024.

6. REFECTION DE LA FONDATION DE LA BATISSE DU 452, RUE PRINCIPALE

Les travaux pour la réinstallation des fenêtres et la fermeture de l'ouverture de l'ancienne porte arrière sont réalisés. Nous sommes prêts à passer à la phase II du projet qui consiste à aménager une salle pour les activités communautaires au rez-de-chaussée du bâtiment au lieu du sous-sol tel que prévu. Nous avons encore des argents disponibles dans la subvention TECQ 2018-2023 pour réaliser cette phase et nous avons aussi déposé une demande d'aide financière dans le Programme de soutien aux projets structurants de la MRCAO. Nous attendons confirmation de cette aide.

2024-10-04

7. ADOPTION DU BUDGET 2025 – REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS DE ROUSSILLON

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Roussillon.

8. DEMANDE DE PROLONGATION POUR L'ADOPTION DES REGLEMENTS DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRCAO

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal devait dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

ATTENDU QU' on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

- Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord explique son retard en raison des motifs suivants :

- Il n'y avait plus de personnel administratif depuis la mi-année 2023;
- Une nouvelle directrice n'a été embauchée que depuis mai 2024 ;
- Les avis de mise à jour et correspondance relative à ce dossier n'ont pas été reçues pendant ce laps de temps ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord a réalisé certaines démarches dans le processus de mise à jour :

- S'est pourvu les services d'un inspecteur municipal à statut occasionnel depuis juillet 2023 ;
- S'est informée sur les démarches à entreprendre et les obligations à rencontrer ;
- A obtenu un modèle de plan d'urbanisme pour s'inspirer ;

ATTENDU QUE les travaux reprennent vu le retour progressif à une équipe complète ;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord a rédigé le plan de travail ci-dessous décrit pour arriver à la mise à jour de son plan d'urbanisme avant l'échéance du 31 décembre 2025 ;

- Novembre 2024 Création du comité de mise à jour du plan d'urbanisme
- Décembre 2024 Première lecture du plan d'urbanisme actuel en comparaison avec le modèle obtenu
- Avril 2025 Dépôt d'une première ébauche de la mise à jour à l'inspecteur municipal pour validation

- Mai 2025 Corrections à la mise à jour du plan d'urbanisme
- Juin 2025 Validation de la mise à jour en regard avec le schéma d'aménagement de la MRCAO
- Juillet 2025 Adoption par le conseil municipal du plan d'urbanisme mis à jour

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Luc Raby, et unanimement résolu de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2025 afin que la municipalité d'Authier-Nord adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2024-10-06

9. ENTENTE DE SERVICE AVEC CHAZEL CONCERNANT LE DENEIGEMENT DE LA TRAVERSE

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité d'autoriser le Maire, Fernand Major, ainsi que la directrice générale, Martine Plourde, à signer l'entente de service de déneigement entre la municipalité de Chazel et la municipalité d'Authier-Nord concernant le tronçon de route du 9e et 10e Rang Est de Chazel jusqu'à la limite du 8e et 9e Rang Ouest d'Authier-Nord, situé sur le territoire de la municipalité de Chazel et communément appelée « Traverse Chazel / Authier-Nord ».

2024-10-07

10. REDDITION DE COMPTE POUR LE PAVL (PPA-ES 2023-2024)

- Dossier : ZEJ74286 – 87100 (8) -20230511-001
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Michelle D'Amours et unanimement résolu et adopté que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ 2024

Ce point est remis à une date ultérieure.

12. CORRESPONDANCE

- 12.1 Ville de La Sarre – Regroupement des services de sécurité incendie
- 12.2 MSQ – Inspections et vérifications en sécurité incendie 2024-2025

13. DIVERS

2024-10-08

13.1 Soumission Mori7

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'achat de pièces pour l'équipement de déneigement selon la soumission de Mori7 d'un montant de 1 281,97 \$ avec taxes, ou la soumission attendue de CRD Creighton si le montant est moindre que celle de Mori7. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2024-10-09

13.2 Politique de prévention et prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le dépôt de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail qui modifie la précédente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail. Les élus prendront connaissance de ladite politique qui sera adoptée lors de la séance du conseil de novembre et ils signeront, après l'adoption, l'Attestation de réception et de prise de connaissance de la politique.

2024-10-10

13.3 Nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal

ATTENDU QUE la directrice générale est présente au bureau du lundi au jeudi jusqu'à 17h ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite donner plus de disponibilités à ses citoyens à des moments qui leur conviennent le mieux.

Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité d'ouvrir le bureau municipal du lundi au jeudi, de 9h à 17h à compter du mois du 15 octobre 2024.

13.4 Rapport budgétaire concilié au 30 septembre 2024

La directrice générale dépose le rapport budgétaire au 30 septembre 2024 pour information.

13.5 Association des résidents du Lac-Neveu

Un compte-rendu des démarches de recherche d'informations auprès du ministère des Ressources naturelles et des forêts ainsi qu'auprès de la MRCAO a été envoyé au président de l'Association des résidents. D'autres réponses sont attendues et seront acheminées au président dès leur réception. Une visite est prévue avec le Directeur du service sécurité incendie de La Sarre pour valider l'accessibilité du chemin à des véhicules d'urgence.

13.6 Embauche d'une directrice adjointe

Après le dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre, la directrice et le Maire vont discuter de la possibilité d'embaucher une personne. Il s'agira cependant de s'assurer des disponibilités budgétaires pour maintenir ce poste en 2025.

14. COMPTE-RENDU VERBAL DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire fait un compte-rendu de la réunion du conseil des Maires de la MRCAO à laquelle il a assisté. De même, Michelle D'Amours rend compte pour les réunions de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Roussillon et de la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question relative aux coûts de déneigement des chemins ; une hausse de ces coûts est-elle prévue ?
 - o L'objectif est de ne pas augmenter le coût aux citoyens pour le déneigement. Cependant, une analyse financière plus approfondie doit être faite pour prendre un tel engagement. Ceci fera partie de l'exercice budgétaire.

2024-10-11

16. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h46.

Fernand Major, Maire

Martine Plourde, greffière